

**QUÉBEC  
M.R.C. DE BELLECHASSE  
PAROISSE DE LA DURANTAYE**

**RÈGLEMENT NO. 2011-262**

---

**RÈGLEMENT MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT  
DE ZONAGE NO. 2003-208 DE LA MUNICIPALITÉ  
DE LA DURANTAYE**

---

À une séance ordinaire des membres du conseil municipal de la Paroisse de La Durantaye tenue le 9 janvier 2012 à la grande salle de l'école Plein Soleil, située au 539, rue du Piedmont, La Durantaye à 20h00, à laquelle étaient présents :

Mme Mariette Ouellet, conseillère #1  
M. Réjean Girard, conseiller #2  
M. Claude Pouliot, conseiller #3  
Mme Diane Côté, conseillère #4  
M. Stéphane Mercier, conseiller #5  
M. Yvon Dumont, conseiller #6

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Lacroix, maire.

**ATTENDU** que le dépôt du premier projet de règlement no. 2011-262 a été adopté lors de la séance ordinaire des membres du Conseil, qui s'est tenue le 7 novembre 2011 ;

**ATTENDU** que l'assemblée publique de consultation s'est tenue le 21 novembre 2011 ;

**ATTENDU** qu'il a été demandé, lors du processus de consultation, d'agrandir plutôt la zone mixte 12 (12-M) à partir de la zone habitation 1 (1-Ha), afin de pouvoir permettre l'implantation de certains commerces admissibles dans l'aire de protection des puits P-2 et P-3 ;

**ATTENDU** que le dépôt du second projet de règlement no. 2011-262-2 a été adopté lors de la séance ordinaire des membres du Conseil, qui s'est tenue le 5 décembre 2011 ;

**ATTENDU** que l'avis public adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum, relativement à l'adoption du second projet de règlement no. 2011-262-2, a été affiché le 6 décembre 2011 et qu'aucune signature n'a été apposée.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme Mariette Ouellet  
et résolu unanimement

Que le Conseil de la Paroisse de La Durantaye adopte le règlement no. 2011-262 intitulé "Règlement modifiant de nouveau le règlement de zonage no. 2003-208 de la Municipalité de La Durantaye" et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit, à savoir :

**Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

## Article 2

D'adopter le second projet de règlement no. 2011-262-2 en apportant une modification au plan de zonage de manière à agrandir la zone mixte 12 (12-M) à partir de la zone habitation 1 (1-Ha) en intégrant le lot 4 802 092 et la partie du lot 3 801 200, tel que décrit au plan annexé faisant partie intégrante du présent règlement.

## Article 3

Que le premier projet de règlement est en annexe comme ci au long récépissé au présent règlement.

## Article 4

Que ce projet de règlement a été soumis aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire.

### **ADOPTÉ À LA DURANTAYE,**

Le 9 janvier 2012.

### **PUBLICATION,**

Le 11 janvier 2012.

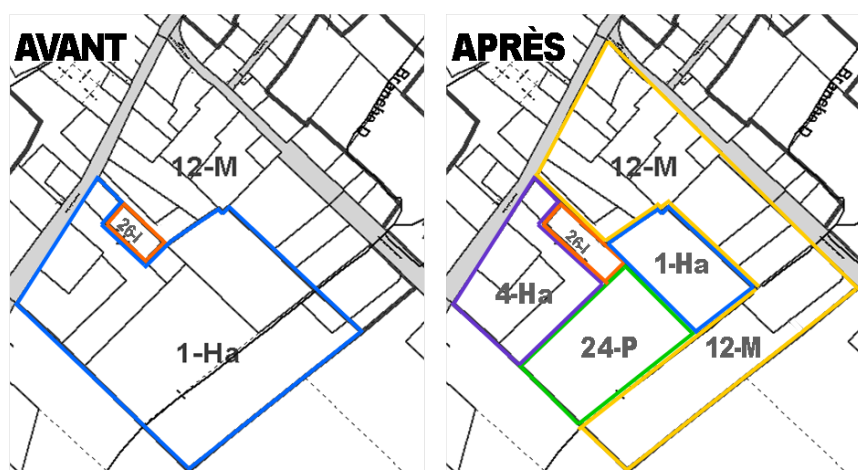
---

Jean-Paul Lacroix  
Maire

---

Cindy Breton  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### **ANNEXE SECOND PROJET**



#### Légende

- 26-I
- 1-Ha
- 24-P
- 4-Ha
- 12-M